



AG FIWAP 2013

4 mars 2013



20^{ème} Assemblée générale Fiwap

Partie Publique:



20^{ème} Assemblée générale Fiwap

*Un nouvel outil pour la transparence
des marchés belges de la Pomme de
terre -*

Pierre Lebrun, Coordinateur Fiwap



Pommak

POmme de terre Marchés/ Markt AKkerbouw

Le nouvel outil de transparence
des marchés libres de la pomme
de terre en Belgique

Une initiative toute récente

- En Flandre: ABS, BB et PCA (cheville ouvrière)

avec le soutien financier de l'ALT

Une initiative toute récente

- En Wallonie: FWA et Fiwap (cheville ouvrière)

avec le soutien financier de la DGARNE

+ Belgapom (le négoce et l'industrie belges)

Les objectifs

- Répondre au besoin d'informations économiques correctes, suffisantes, complètes et contrôlées exprimé par l'ensemble de la filière professionnelle
- Compléter les indicateurs économiques existants (cotations)
- Fournir un outil de transparence adapté à la diversité du commerce (variétés, volumes, destinations, qualités,...) et aux mouvements du marché libre.

Les originalités

- Pommak fait appel aux technologies modernes de l'information: sites web interactifs, SMS et courriels
- Pommak fait appel à l'automatisation
- Pommak permet à tous les maillons de la filière (producteurs, négoce et industrie) de participer en commun à la transparence des marchés

Le champ d'action

- Pommak concerne le marché libre des pommes de terre à destination:
 - De la transformation industrielle
 - Du marché intérieur du frais
 - De l'export de pomme de terre fraîche.
- Les contrats de pré-saison n'entrent donc pas en ligne de compte.

Le champ d'action

- Seules les transactions suivantes sont prises en compte:
 - Transactions entre producteur et négociant (préparateur, fournisseur de l'industrie, exportateur,...), ou
 - Transactions entre producteur et transformateur (industrie, éplucheur,...), les deux opérateurs devant avoir un siège en Belgique!
- Les prix relayés ne concernent donc que les prix au producteur.

Le fonctionnement

- L'essentiel des opérations a lieu via le site web www.pommak.be qui sera aussi accessible via le site Fiwap (www.fiwap.be)
- Les transactions peuvent être introduites tant par le vendeur (producteur) que par l'acheteur (négociant ou transformateur) à l'aide d'un formulaire de transmission
- Les transactions apportées sont placées sur une liste, par ordre chronologique et anonymement (ni le vendeur ni l'acheteur ne sont identifiables)

Le fonctionnement

- La liste est mise à disposition (sur le même site web) **des participants uniquement**
- Un participant (acheteur ou vendeur) s'engage à transmettre **toutes ses transactions libres** réalisées sur la saison
- Pour pouvoir participer, il faut être membre Fiwap

La validation

- Pommak permet la validation automatique par SMS de la transaction par l'autre partie.

Exemple:

- un producteur apporte 1 transaction de vente;
- son acheteur participe à Pommak => son n° de GSM est encodé dans la base de données;
- À l'encodage, le producteur indique « A » (pour Autre partie) dans la colonne Approuv, et sélectionne son acheteur dans la colonne Acheteur
- La transaction apparaît immédiatement dans la liste

La validation

- Exemple (suite)
 - Un SMS est automatiquement envoyé à l'acheteur avec les données de la transaction. L'acheteur a 4 jours pour valider par simple retour de SMS
 - Une fois validée, la transaction devient A+ dans la colonne « Approuv ». Idem si pas de réaction de l'acheteur
 - Autres possibilités de la colonne Approuv:
 - « C » : le producteur envoie une Confirmation d'achat via le site
 - « 0 » pour les autres cas

Le contrôle

- En deux phases:
 - Par le « secrétariat » (Fiwap en Wallonie):
 - Par coups de sondes
 - Ou orienté vers les transactions qui semblent « s'écarter » du marché
 - Par un tiers indépendant (contrôle du contrôle Fiwap)

Démonstration

- Visite du site www.pommak.be
- Encodage d'une transaction virtuelle
- Visualisation de la liste

Timing

- Compléter le site dans les prochaines semaines avec module de validation par SMS
- Période d'essai d'ici juin 2013 : appel sera fait aux candidats
- Évaluation du système fin juin, et adaptations éventuelles en juillet
- Communication en août pour participation large
- Démarrage officiel au 1^{er} septembre 2013.

Conclusions

- Pommak = l'avenir de la transparence des marchés libres de la pomme de terre en Belgique, en complément des outils existant
- Système novateur par:
 - Participation interprofessionnelle
 - Validation automatisée
 - Interactivité par site web

Pommak n'attend plus que vous!